



COMMUNE
DE
DEMI-QUARTIER

HAUTE-SAVOIE
N° 2026-57

Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 22/05/2026

Publié le 22/05/2026

ID : 074-217400993-20260521-AM2026_57-AI



**ARRETE MUNICIPAL PORTANT
DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE DE
LA COMMUNE DE DEMI-QUARTIER**

Le Maire de la Commune de DEMI-QUARTIER ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-18 relatif à l'administration de la commune par le maire ;

Vu l'instruction du 8 janvier 2009 du ministre de la Défense et du secrétaire d'État chargé de la Défense et des Anciens combattants invitant les communes à désigner un correspondant défense ;

Considérant la nécessité de développer le lien Armée-Nation et de sensibiliser les administrés aux questions de défense ;

ARRÊTE :

Article 1 : Désignation du correspondant défense

Il est désigné, en qualité de correspondant défense de la commune de Demi-Quartier : Monsieur Bertrand MARIN-LAMELLET, conseiller municipal.

Article 2 : Missions

Le correspondant défense est chargé, sous l'autorité du maire :

- d'informer le conseil municipal et les administrés sur les questions de défense (politique de défense, organisation des forces armées, réserves, volontariat, recrutement) ;
- de contribuer à la sensibilisation des citoyens au parcours de citoyenneté et à la Journée défense et citoyenneté ;
- de participer aux actions de mémoire et de valorisation du patrimoine liés aux anciens combattants et aux conflits ;
- d'assurer l'interface avec le délégué militaire départemental (DMD) et, le cas échéant, avec le référent « correspondant défense » de l'Union-IHEDN ;
- de relayer les informations et documents transmis par le ministère des Armées et la préfecture concernant la défense et le lien Armée-Nation.

Article 3 : Durée des fonctions

Les fonctions de correspondant défense sont exercées pour la durée du mandat municipal en cours, sauf décision contraire du maire.

Article 4 : Exécution

Monsieur le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera :

- notifié à l'intéressé ;
- transmis à Mme la préfète de Haute-Savoie ;
- communiqué au délégué militaire départemental ;
- affiché en mairie conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à DEMI-QUARTIER, le 21 mai 2026

Certifié exécutoire.

Publié électroniquement le 22/05/2026

Télétransmis Sous-préfecture le 22/05/2026



Le Maire,

Stéphane ALLARD